



Rapporteur : Dominique Roy

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'activité présente les actions de la collectivité territoriale, engagées ou conduites tout au long de l'année, et met en perspective les nouvelles pistes de réflexion et d'intervention empruntées par les services.

Ce rapport rend compte de manière détaillée de la politique mise en œuvre par la collectivité sur le territoire bourguignon-franc-comtois, sur l'ensemble de ses champs de compétences.

Des exemples, faits marquants et chiffres clés illustrent le rapport qui met également en exergue les projets réalisés en 2022 pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Avis du CESER

Pour la deuxième année consécutive, le CESER est saisi par M^{me} la Présidente de Région pour produire un avis sur le rapport d'activité de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce rapport a été transmis au CESER, tout comme le compte administratif, au titre de la saisine légale. Il s'agit d'un document à vocation pédagogique particulièrement intéressant pour l'ensemble des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté et pour les conseillers CESER. Ce document permet d'appréhender l'action régionale, les moyens qui sont engagés pour la mener et présente de nombreux exemples concrets d'actions réalisées dans les territoires.

Comme le CESER l'avait souligné l'an dernier à propos du rapport d'activité 2021, la nature rétrospective de ce document ne permet pas de formuler des préconisations en direction des politiques régionales.

Le CESER est, comme chaque année, intégré au rapport d'activité de la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'adoption, par le CESER, d'un dispositif de saisine citoyenne par voie de pétition apparaît ainsi comme l'un des faits marquants de l'année 2022. Il s'agit de points très positifs pour le CESER.

Concernant l'engagement de la Région en faveur de la transition écologique, il serait intéressant de pouvoir quantifier l'importance relative des actions mises en œuvre.

Le rapport d'activité permet au CESER de constater que le nombre de délibérations adoptées par les assemblées et commissions permanentes reste stable sur la durée. En revanche, le nombre de rapports qui lui sont soumis par l'exécutif pour avis tend à baisser progressivement, ce qui nous interroge à la veille du renouvellement de l'assemblée du CESER.

Par ailleurs, la démarche partagée de suivi des préconisations formulées par le CESER avec le Conseil régional gagnerait à intégrer ce rapport d'activité.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.